



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 31 mai 2011**

**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001201

Ressources  
Humaines - Action  
sociale pour les  
stagiaires dont la  
durée de stage est  
inférieure à deux mois  
consécutifs

Affiché le :

Le **mardi 31 mai 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu la circulaire du 4 novembre 2009, relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'autorité territoriale peut faire bénéficier les stagiaires d'une gratification et mentionne les éventuelles modalités de gratification des stages d'une durée supérieure à deux mois.

Aux termes de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics (article L.412-8 du même code), cette gratification n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 12.5% du plafond de la sécurité sociale. Elle entraîne à ce titre une franchise de cotisations et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire. Il est souhaitable que cette gratification soit réservée aux stagiaires ayant passé plus de deux mois consécutifs en stage dans la collectivité.

Il est précisé que toute demande de stage devra obligatoirement passer par le service des Ressources Humaines et qu'une convention devra être signée entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Ville d'APT.

Monsieur le Maire propose qu'en compensation d'un stage dont la durée est au moins égale à un mois, consécutif ou non, d'offrir un accès à la piscine municipale de VITON l'été qui suivra la période de stage.

Une liste des stagiaires qui pourront bénéficier de cet avantage sera remise par le service des Ressources Humaines au service des Sports. Dans ce cas, une pièce d'identité devra être présentée à l'entrée de la piscine pour contrôle. Il est précisé que le dispositif ne pourra pas s'étendre à l'ensemble des proches des stagiaires concernés.

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un accès gratuit aux stagiaires qui ont effectué un stage d'une durée minimum d'un mois consécutif ou non, l'été qui suit la période de stage.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**